POINT COMMUN-E

J.A.B 1009 PULLY

ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES ET
DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX

38 / AUTOMNE 2011

DES ANIMATIONS HAUTES EN COULEURS POUR LES 1000 ANS DE CHAMPVENT

POINT DE VUE

BRIGITTE DIND
JURISTE ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

Mission: édile

A défaut d'être caniculaire, l'été aura été studieux pour de nombreux élus dans les exécutifs communaux, qu'ils soient nouveaux ou pas.

Les projets propres à leur commune ne manquent pas. Pour s'investir efficacement, il faut d'abord s'imprégner des dossiers sans oublier… toute la littérature réglementaire qui les accompagne et cela les édiles le font sur leur temps libre. Cette dernière notion n'a d'ailleurs plus guère de signification pour ceux qui oeuvrent au sein d'une collectivité, car ils sont à son service: la charge et les responsabilités sont lourdes, les critiques promptes et la reconnaissance rare!

Donner son temps, mettre ses compétences au service des autres, cela existe encore grâce à ces femmes et ces hommes que leur sens civique honore. Le fait, pour nombre d'entre eux, d'être des miliciens leur permet d'être naturellement proches des citoyens et de leurs besoins. L'écoute est plus attentive du fait de cette proximité.

La maîtrise des dossiers? L'inflation législative - notre amour des lois! - ne la facilite certes pas, mais au final, avec l'expérience, des canaux d'information adéquats et surtout une bonne dose de motivation, le bilan est positif.

Face à l'ampleur de ce foisonnement réglementaire, on se prend à espérer une solution qui consisterait à élaguer, plutôt qu'à ajouter, à simplifier, plutôt qu'à complexifier, à faciliter la tâches des élus, plutôt que de leur annoncer une couche supplémentaire de directives et autres check-listes pour expliquer et appliquer les textes de lois. Ce processus, qui semble aujourd'hui inévitable, est une spirale issue des bonnes et inépuisables intentions des législateurs. La dernière mode administrative marque, dit-on, un retour à la simplification. Alors méditons la maxime de Montesquieu: «Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires».

Mais revenons au terrain: en plus des sujets propres à sa commune, le conseiller municipal gère souvent des projets liés à d'autres communes, à sa région, voire même à l'ensemble des communes quand l'UCV sollicite les municipalités. S'agissant de ce dernier point, notre association souhaite exprimer sa reconnaissance à celles et ceux qui lui consacrent encore et toujours du temps, en sus de toutes leurs autres tâches.

Enfin, relevons l'engagement des délégués qui s'impliquent au sein des organes de l'UCV, les membres du Comité exécutif et du Conseil, aussi bien que du Groupe des Villes et du Groupe Bourgs et Villages. Un immense merci à ceux qui nous quitteront bientôt et félicitations à ceux qui ont accepté de reprendre les rênes. Sans leur concours, notre association ne peut exister. Leur rôle charnière entre ses instances et les communes est essentiel à son fonctionnement efficace. En tant que représentantes de leur district, ces personnes ont pour mission de relayer les préoccupations de toutes ses communes auprès de l'UCV et, à l'inverse, elles sont aussi chargées de communiquer les informations émanant de notre association. Elles peuvent aussi être appelées à siéger dans des commissions, groupes de travail ou plateformes de négociations. Dans ce cadre, la mesure de leur investissement sera déterminante, non seulement pour l'image de notre association, mais surtout - c'est là l'objectif prioritaire - pour la défense de la cause des communes ■

SOMMAIRE

N° 37 - ÉTÉ 2011

Retour sur la Journée des Communes Vaudoises à Champvent 4
Concours «Villes et villages» acteurs de la biodiversité 10
Interview 5 sur 5 avec Gustave Muheim 11
Financement de l'élimination des déchets 13
Stationnement de gens du voyage 14
Lutte contre la pénurie de médecins de premier recours l'exemple de Tramelan 16
Concours Point d'intersection 17
«L'Ouest pour horizon» un livre et un prix 19
Engagement d'apprentis 20
Face aux apprentis: un nouveau défi? 22
Formation des secrétaires municipaux 23
Apprentissage sans tabac 25
A l'école en Pédibus 27
Fusion de Bourg-en-Lavaux 28
Mémento Cours spécifiques 30

IMPRESSUM
Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression
PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 96 > Fax 021 311 61 05 > pcl@worldcom.ch
Régie des annonces
Regipub SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > E-mail: contact@regipubsa.ch
Graphisme, PAO et prépresse GDesign & Communication, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

1011 - 2011 Champvent 1000 ans

JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES
RETOUR SUR UNE JOURNÉE RÉUSSIE

Baulmes et Champvent le 25 juin 2011

C'est dans le cadre des festivités organisées pour son millénaire que la commune de Champvent a reçu les communes vaudoises en son fief le samedi 5 juin dernier, à l'occasion de la 102e assemblée générale des délégués de notre association qui marquait également la fin de la législature. Sous un soleil radieux, autour du thème des 5 continents, Champvent accueillait non seulement les communes du Canton mais également une centaine de pilotes de VTT trial venant de plus de 15 nations pour une manche de coupe du monde. Pendant que les accompagnants participaient aux différentes visites mises en place à leur intention, les quelque 300 délégués se retrouvaient à la salle des Fêtes de Baulmes pour assister à l'Assemblée générale.

Après les salutations, Monsieur Yvan Tardy, président de l'UCV et syndic d'Epalinges, remercie les communes de Champvent et Baulmes pour leur hospitalité et relève l'engagement du comité d'organisation ainsi que de toute la population des lieux qui a œuvré magnifiquement à l'organisation de cette journée. M. Olivier Poncet, Syndic de Champvent, prend brièvement la parole et nous présente sa commune, tout en remerciant les autorités de Baulmes de nous accueillir dans leur salle des fêtes.

L'ordre du jour approuvé, le Président, dans son rapport annuel, évoque:

L'organisation policière

et les demandes de l'UCV relatives à:

- La couverture du coût des 62,5 ETP de policiers. Si les montants acquittés pour les communes louant des prestations à la gendarmerie devaient ne pas couvrir le coût de ces derniers, l'UCV n'admet pas que le solde soit mis à la charge des communes. Celles-ci n'ont pas à financer des unités appartenant à l'effectif cantonal, utilisés exclusivement pour les besoin de la gendarmerie.
- L'évolution des charges à financer par la péréquation. Afin d'éviter toute dérive exponentielle de la facture adressée aux communes, nous suggérons d'introduire dans la loi un processus de plafonnement ou de régulation.

Parascolaire

Dans le cadre de cette plateforme, l'UCV négocie des dispositions qui, tout en respectant l'art. 63a Cst VD, sont adaptées à la réalité du terrain et laisse toute la marge de manœuvre possible aux communes.

TEXTE: NATHALIE GREINER-MEYLAN
COMITÉ DE RÉDACTION POINT COMMUN-E
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL UCV
PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

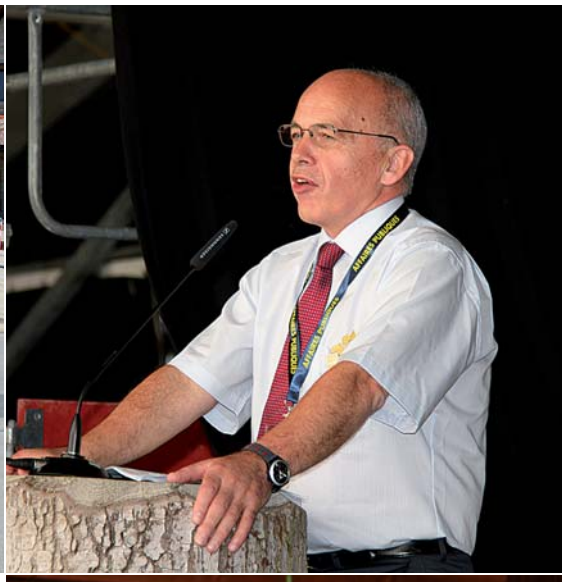

Transports scolaires

La plateforme ayant achevé ses travaux, un communiqué interne a informé les communes de la teneur du futur règlement sur les TS négocié avec le Canton:

- 2.5 km est la distance fixée à partir de laquelle les transports scolaires doivent être obligatoirement organisés. Pour tenir compte de la jurisprudence fédérale, il est également précisé qu'en fonction de l'itinéraire (dangerosité, pénibilité) cette distance peut être réduite.
- L'organisation de transports scolaires sans limite de distance est courante dans de nombreuses communes. Par conséquent, les inégalités souvent mises en exergue ne correspondent pas à la réalité du terrain. De ce fait, les membres de la plateforme ont décidé d'en rester au statu quo en ce qui concerne la couche thématique transports scolaires de la péréquation intercommunale.

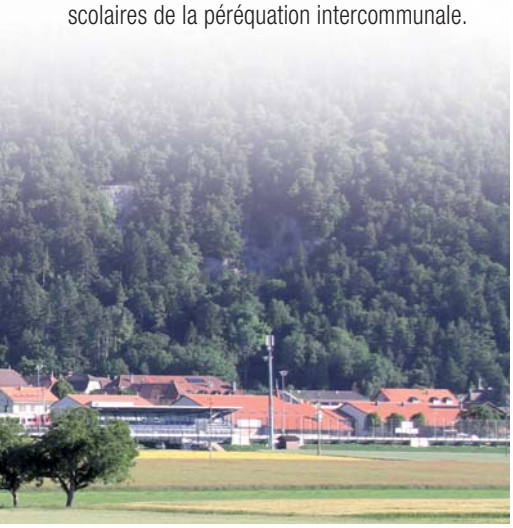

Infrastructures routières

Les infrastructures routières, plus particulièrement leur entretien, sont un sujet récurrent entre le Conseil d'Etat et l'UCV. Depuis le transfert des routes cantonales en traversée de localités aux communes, notre association a régulièrement tenté d'obtenir une participation cantonale à l'entretien d'ouvrages d'art. Quant à notre requête visant à obtenir une part de la RPLP, elle s'est heurtée à un refus, motivé par le fait que les dépenses globales de l'Etat en faveur des transports (routes et mobilité incluses) dépassent dans une grande mesure les recettes obtenues au titre de la part cantonale à cette redevance. Nous devons admettre qu'effectivement, rien n'oblige d'un point de vue légal les Cantons à reverser aux communes leur part de contribution fédérale.

«L'UCV A ÉMIS LE DÉSIR D'ÊTRE ASSOCIÉE AUX RÉFLEXIONS CONCERNANT LE FUTUR RÉSEAU ROUTIER VAUDOIS»

L'UCV a également émis le désir d'être associée aux réflexions concernant le futur réseau routier vaudois. Notre requête a été entendue puis qu'une plateforme sera mise en place.

Agglomération

A la demande du Groupe des Villes, nous avons sollicité le Conseil d'Etat pour lui demander la création d'une plateforme de discussion sur la problématique des agglomérations. Il s'agit d'y évoquer la question du financement mais aussi d'autres aspects liés à l'aménagement du territoire ou au processus démocratique ■

Ci-dessus, de gauche à droite:

L'Assemblée générale de l'UCV s'est déroulée dans la Grande salle de Baulmes.

Les représentants de la commune de Valeyres-sous-Rances venus en voisins.

Monsieur le Conseiller Fédéral Ueli Maurer a honoré la Journée des Communes Vaudoises de sa présence.

Monsieur Olivier Poncet, Syndic de Champvent, lors de son message de bienvenue.

Le secrétariat de l'UCV au grand complet

1011 - 2011 Champvent 1000 ans

JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES

Retour sur une journée réussie à Champvent

Calendrier

Quelques échéances à retenir:

10 novembre 2011:

Assemblée générale extraordinaire des délégués au Théâtre de Beausobres à Morges. Comme à chaque nouvelle législature, les délégués procéderont à l'élection du comité exécutif et à celle de son président.

9 juin 2012:

Assemblée générale des délégués et Journée des Communes Vaudoises à Bourg-en-Lavaux (Cully)

8 Juin 2013:

Assemblée générale des délégués et Journée des Communes Vaudoises à Montricher

Photos de haut en bas:

M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis, offre un cadran solaire au Président Yvan Tardy.

Pendant les célébrations du millénaire, Champvent a organisé une manche de la Coupe du monde de trial vélo.

La journée a été chaude, grâce au généreux rayons du soleil, mais également grâce aux danseuses brésiliennes qui ont enflammé le chapiteau!

On notera encore que M. Jean-François Hirsbrunner, Syndic de Grandcour, membre du comité de l'UCV a exprimé son opposition au nom du groupe Bourgs et Villages, dont il est également le président, à l'initiative constitutionnelle pour un scrutin au mode proportionnel dans les communes de plus de 3'000 habitants.

Après le traditionnel message du Conseil d'Etat, délivré par son Président, M. Pascal Broulis, ce dernier au moment de terminer son discours, salue les 30 années d'engagement politique de notre Président, M. Yvan Tardy, qui terminera son mandat présidentiel en novembre prochain. M. Tardy a passé 13 années au comité de l'UCV, dont 5 à sa tête. Faisant référence à des propos que M. Tardy a tenu dans la presse où ce dernier décrétait «…vouloir vivre sans montre ni agenda», M. Broulis lui offre un cadran solaire tout en lui souhaitant une retraite longue et paisible.

Rendez-vous est désormais pris pour le 9 juin 2012 où nous tiendrons notre Assemblée générale au cœur du Lavaux, classé au patrimoine mondial de l'humanité. Nous aurons également le bonheur d'une ballade interstellaire en compagnie de M. Claude Nicollier qui nous fera l'honneur d'être notre orateur ■

Temps forts et phrases du jour

M. Michel Desmeules, Syndic de Montricher,

s'adressant aux délégués *«Je vous remercie de nous avoir attribué la Journée des Communes Vaudoises en 2013, fixée au samedi 8 juin… et cela, avant que le leubanisme n'envahisse tout le canton par le fusionisme!»*

Dominique Dafflon, Syndic de St-Barthélémy,

s'adressant aux délégués, mais plus particulièrement à Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon: *«…Comme je l'ai dit par avant, notre commune ne conteste pas le périmètre scolaire, elle conteste le fait de devoir fermer des classes pour en construire ailleurs. Avec un tel projet qui concerne ce que nous appelions les classes enfantines où va-t-on? Tout droit à des villages dortoirs, plus de postes, plus d'écoles, bientôt on nous demandera de fermer l'auberge communale, de raser le terrain de football… c'est vrai cela au fait, pourquoi des lieux de vies à Saint-Barthélémy…» «A l'heure où toute la planète nous parle d'écologie, où le pétrole devient bientôt aussi cher qu'une pierre précieuse, on nous prépare des transports scolaires de plus en plus intensifs et ceci pour des enfants compris entre 4 et 7 ans, c'est à ne pas croire!» «…Laissons donc ces très jeunes enfants dans leur lieu de vie».*

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat,

en parlant des communes millénaires, entre autre:

«On peut être millénaire et continuer à s'adapter. C'est un bel exemple de darwinisme communal! De plus les communes forment un terreau démocratique vivant et c'est l'occasion de féliciter pour leur élection les quelque 9500 Conseillers communaux, Municipaux et Syndics des communes vaudoises qui vont entamer leur mandat le 1er juillet.»

«Une législature communale s'achève et la législature cantonale n'en a plus pour longtemps. C'est donc l'heure des bilans. Il y a cinq ans à Mézières, devant cette même assemblée, j'avais offert une hache à votre président pour trancher tous nos différents avant de l'enterrer. Sincèrement, je n'aurais cependant pas pu imaginer le chemin que nous avons parcouru ensemble ces 5 dernières années.»

Babette Keller, Présidente et directrice générale de Keller Trading SA, à Bienne:

«Quelle expérience de vie cette assemblée générale des délégués: vous avez quand même un sacré tempérament les Vaudois…et c'est une jurassienne qui vous dit ça!»

«Ne laissons pas échapper les principes qui nous sont propres: nous sommes un peuple de travailleurs, la qualité de notre labeur est reconnue sur tous les continents…» «…Au travers de la poursuite du travail de vos pères et de votre héritage, votre canton contribue à donner à notre pays en terme de visibilité, le respect qu'il mérite».

Photos ci-dessus:
De nombreuses animations étaient proposées au public de Champvent, ici des exhibitions de Capoeira brésilienne et un orchestres de percussion africain.

Photo du bas:
Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Leuba entouré de Madame la préfète Anne Marion Freiss, de M. Guy-Philippe Bolay, Directeur-adjoint à la CVCI et de plusieurs membres de la Municipalité de Lutry.

DÉCÈS DE JEAN-CLAUDE MERMOUD

Un ami du Canton de Vaud et de ses communes

Les membres du comité de l'UCV, ainsi que les collaboratrices du secrétariat général présentent leurs condoléances à la famille de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

C'est le souvenir d'un homme intègre, chaleureux et proche des gens que nous garderons en mémoire, un homme d'exécutif toujours à l'écoute des autres qui privilégiait le dialogue et le consensus plutôt que l'affrontement stérile et partisan. Disponibilité et esprit sportif étaient quelques unes des qualités de Jean-Claude Mermoud.

Aujourd'hui nous en retiendrons surtout une, qui le caractérisait si bien: sa grande gentillesse ■

Jean-Claude Mermoud, passionné, disponible et toujours souriant.
Journée des Communes Vaudoises, Champvent, le 25 juin dernier. (Photos: Jean-Marc Gallarotti)

CONCOURS «VILLES ET VILLAGES VAUDOIS ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ»

Remise des récompenses

TEXTE: ANABELLE REBER
BIOLOGISTE À LA CONSERVATION DE LA NATURE DE L'ETAT DE VAUD

Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, Présidente du concours «Villes et villages, acteurs de la biodiversité» lors de son discours. Remarquez le pupitre de l'oratrice, c'est un tronc d'arbre et c'est cela aussi la biodiversité!

Lancé en 2010, année internationale de la biodiversité, le concours «Villes et villages, acteurs de la biodiversité» trouve le 25 juin 2011 l'issue de sa première édition. La cérémonie de remise des prix, présidée par Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat et cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, s'est déroulée sur le stand du canton de Vaud, à l'occasion des festivités célébrant les 1000 ans du village de Champvent. Les communes de l'Abbaye (1312 habitants), Prangins (3839 habitants) et Yverdon-les-Bains (27'070 habitants) y ont été récompensées pour les efforts entrepris afin de promouvoir la biodiversité et protéger leur patrimoine naturel. Elles ont reçu un prix d'une valeur de 5'000 CHF ainsi qu'un certificat de "Commune lauréate de la biodiversité".

Les délégués ainsi que tous les participants à cette journée des communes vaudoises ont pu visiter le stand de la biodiversité qui présentait quelques-unes des meilleures idées des communes participantes en matière de biodiversité ■

Le palmarès du concours a été le suivant:

- **L'ABBAYE**
  Commune lauréate de la biodiversité dans la catégorie moins de 2'000 habitants
- **PRANGINS**
  Commune lauréate de la biodiversité dans la catégorie 2'001 à 7'000 habitants
- **YVERDON-LES-BAINS**
  Commune lauréate de la biodiversité dans la catégorie 7'001 à 30'000 habitants
- **LAUSANNE** (Hors catégorie)
  Distinction honorifique pour son engagement de longue date en faveur de la biodiversité

Enfin **MORGES** et **NYON** ont reçu les félicitations du jury pour leur engagement en faveur de la biodiversité.

L'interview «5 sur 5»

Gustave MUHEIM

Syndic de Belmont-sur-Lausanne

Président de Lausanne Région et de la Fondation de Beaulieu

Représentant de l'UCV auprès de l'Association des Communes Suisses

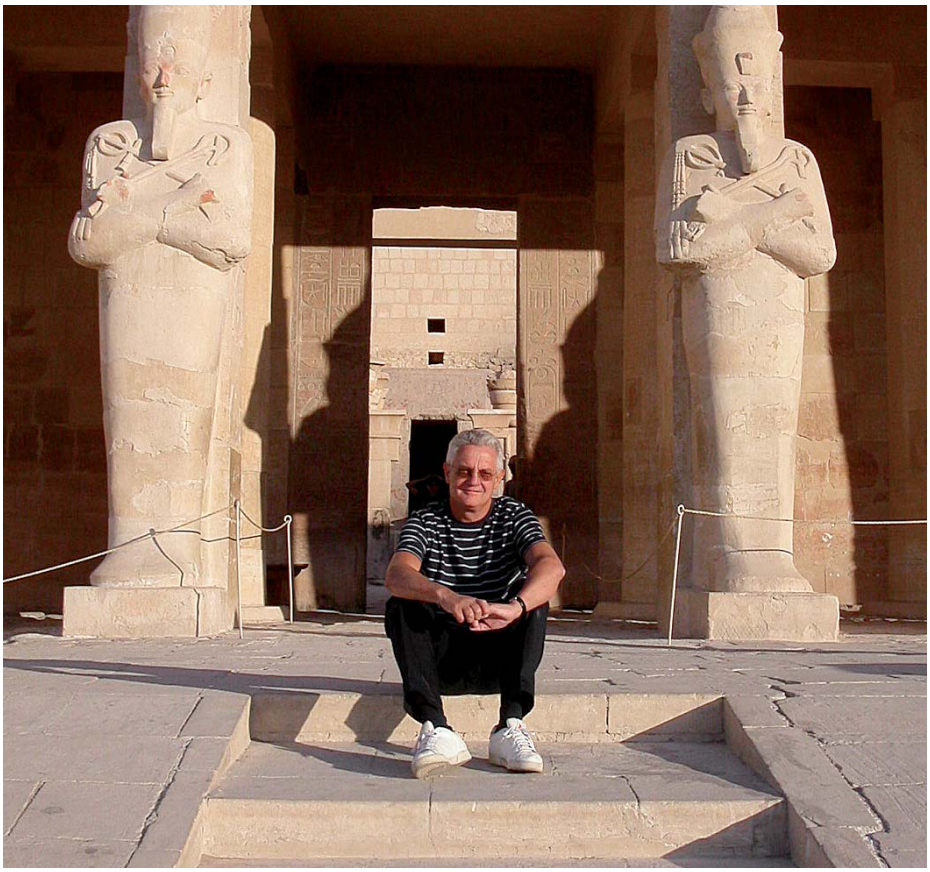

Temple des millions d'années...
Savoir donner du temps au temps...

5 Questions:

- **QUE SERIEZ-VOUS SI VOUS N'ÉTIEZ PAS?**
  Chat chez mon épouse ou avocat des causes perdues
- **QU'EST-CE QUI VOUS FAIT PEUR?**
  La pratique cantonale envers les communes: «ce qui est à moi le reste, ce qui est à vous se discute»
- **VOTRE RAPPORT A L'ARGENT: LA DERNIÈRE FOLIE QUE VOUS VOUS ÊTES OFFERTE?**
  La restauration d'une anglaise quadragénaire au logo octogonal et aux chromes rutilants, qui fait briller les yeux aussi des vieilles dames
- **TEMPÊTE DU DESERT OU CALME BLANC?**
  Calme blanc, mais je dois être bien le seul à le croire! Donc plutôt «Khamsin»
- **QUEL EST VOTRE MEILLEUR ENNEMI?**
  Moi, et le pire aussi!

5 Dates clés:

- **1950**
  Naissance dans la Patrie de Guillaume Tell, (canton d'Uri) avant le grand départ pour le Pays de Charles-Ferdinand Ramuz
- **1970**
  CFC d'électricien en poche, premier salaire et virées de jeunesse au Comptoir à Beaulieu. A mon tour aujourd'hui de lui la rendre
- **1985**
  Installation à Belmont et élection au Conseil communal, suivies de la rencontre avec Cupidon qui m'a offert sa Vénus
- **1991**
  Création de mon entreprise. Etre patron c'est une responsabilité, mais qui laisse beaucoup d'espace pour s'organiser
- **2009**
  Parce qu'une vraie passion se partage, immersion totale avec ma proche famille dans l'Egypte Antique. Et si le temps s'écoule inexorablement, il nous incombe, pour préserver les fondamentaux de l'humanité, de les faire connaître à nos enfants et petits-enfants, pour les responsabiliser à les faire perdurer ■

ARRÊT DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Financement de l'élimination des déchets

TEXTE: ALAIN THÉVENAZ
DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT
CHARGÉ DE COURS À L'UNIVERSITÉ

Introduction

Sur recours d'une commune de la région lausannoise, le Tribunal fédéral a rendu un important arrêt, le 4 juillet 2011, en rapport avec le financement de l'élimination des déchets.

Pour l'essentiel, cet arrêt répond à deux questions, soit:

a) Le financement de l'élimination des déchets peut-il se faire, au moins partiellement, par l'impôt général ordinaire?

b) Une taxe communale annuelle fixée en fonction du nombre de personnes composant un ménage est-elle conforme au droit fédéral, soit au principe du pollueur-payeur?

Art. 32a LPE

Selon l'art. 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), entrée en vigueur le 1er novembre 1997, le coût de l'élimination des déchets urbains doit être mis à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets (principe du pollueur-payeur ou de la causalité). Le montant de la taxe doit être fixé en fonction du type et de la quantité de déchets remis, des coûts de construction, d'exploitation et d'entretien des installations d'élimination des déchets, des amortissements, des intérêts, etc.

Le Grand Conseil n'ayant pas harmonisé cette question sur le plan cantonal, les communes ont opté pour des systèmes très divers (taxe au sac, taxe en fonction du nombre de personnes composant les ménages, financement partiel ou total par l'impôt, etc.).

Financement par l'impôt

Dans son arrêt du 4 juillet 2011, le Tribunal fédéral rappelle la distinction qu'il y a lieu de faire entre les déchets urbains, soit les déchets provenant des ménages (ou assimilés), et les autres déchets (voiries, stations d'épuration, déchets dont le détenteur ne peut être identifié ou est insolvable, etc.).

Le coût d'élimination des déchets urbains ne peut pas être couvert par l'impôt ordinaire. Cela serait contraire au principe de causalité fixé par le droit fédéral. En revanche, le coût d'élimination des autres déchets peut être couvert par l'impôt communal.

En l'état, il n'y a pas de disposition légale qui oblige les communes à distinguer, dans leur comptabilité, le coût d'élimination des déchets ménagers du coût d'élimination des autres déchets.

De manière schématique, le Tribunal fédéral retient que, par rapport au coût global d'élimination des déchets, un financement à concurrence de 30% par l'impôt constitue une limite supérieure qui ne saurait être dépassée sans justification dûment établie. Ainsi, par rapport au coût global d'élimination des déchets, un financement maximum à concurrence de 30% par l'impôt ordinaire est envisageable. Toutefois, en cas de litige, la Commune devra être en mesure de démontrer que cette proportion du coût d'élimination des déchets correspond à l'élimination des déchets non ménagers, à défaut de quoi un bordereau de taxation risquerait de pouvoir être mis en cause dans le cadre d'un recours.

En clair, pour respecter le principe de la causalité, les communes doivent être en mesure de démontrer, pour chaque exercice annuel, quel est le coût d'élimination des déchets ménagers et quel est celui de l'élimination des autres déchets. Seul pour ces derniers, un financement par l'impôt ordinaire est possible. Le Tribunal fédéral retient ainsi que «la tenue d'une comptabilité analytique différenciée est à n'en pas douter souhaitable».

Taxe forfaitaire en fonction du nombre de personnes composant un ménage

Jusqu'ici, la jurisprudence du Tribunal fédéral permettait des règlementations selon lesquelles la taxe était fixée en fonction du nombre de personnes composant un ménage. Cette jurisprudence a cependant été renversée dans l'arrêt du 4 juillet 2011. Désormais, le Tribunal fédéral retient qu'une taxe forfaitaire par ménage ne tient pas suffisamment compte de la quantité de déchets produits et qu'elle ne déploie pas un effet incitatif, pourtant voulu par le législateur fédéral. En effet, dans un tel système, deux ménages comprenant un même nombre de personnes peuvent produire une quantité de déchets différente et payer la même taxe. Ainsi, il n'est plus possible de prévoir une taxe spéciale en fonction du nombre de personnes composant un ménage. Cela revient, de fait, à imposer un système de taxe en fonction de la quantité de déchets produits (taxe au sac ou au poids, par exemple).

...LE TRIBUNAL FÉDÉRAL RETIENT QU'UNE TAXE FORFAITAIRE PAR MÉNAGE NE TIENT PAS SUFFISAMMENT COMPTE DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUIT...

Conclusion

Cette nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral ne prévoit pas de délai transitoire, permettant aux communes d'adapter leur règlementation. Force est dès lors de constater qu'en l'état, un très grand nombre de communes vaudoises ne respectent pas le droit fédéral, en cette matière. Il est donc à craindre que des recours soient prochainement déposés contre des bordereaux de taxation et que ces recours aboutissent. Il est par conséquent urgent pour les communes concernées d'adapter leur règlementation, de manière à respecter pleinement le droit fédéral et le principe du pollueur-payeur ■

RECRUDESCENCE DE STATIONNEMENTS HORS PLACES OFFICIELLES DE GENS DU VOYAGE

Du rôle des municipalités

«Faites en sorte que de tels stationnements n'aient plus lieu sur le territoire de notre commune»... «Nos communes ne sont pas préparées à ce genre d'invasion, veuillez trouver des solutions rapides et efficaces pour faire cesser ces désagréments»... «Ce n'est pas à notre petite commune à gérer ce genre de situation»... «Pourquoi laisse-t-on entrer en Suisse des gens qui ne respectent pas nos règlements communaux?: à chaque fois que les beaux jours sont de retour, les stationnements hors places officielles des gens du voyage reviennent, et appellent des injonctions plus ou moins virulentes des municipalités à l'adresse de l'autorité cantonale. Quelques éléments de réponses à une problématique particulièrement présente sur territoire vaudois durant l'été 2011.

Notons d'abord que la majorité des gens du voyage qui viennent en Suisse romande sont d'ethnie «rom», et ressortissants français depuis plusieurs générations. Leur domiciliation sur l'UE en fait des gens jouissant de la libre de circulation (accords de Schengen) selon les facilités signées par la Suisse. Pour autant qu'ils possèdent des papiers d'identité valables, une attestation officielle de domicile et un extrait de casier judiciaire vierge, ils peuvent obtenir en Suisse une autorisation (fédérale) pour commerçant itinérant, renouvelable sur présentation des documents précités.

Ces «campeurs-voyageurs de commerce» œuvrent au porte-à-porte (tapis, images saintes, petits objets manufacturés, etc.) ou pratiquent l'artisanat (aiguisage, réparation de meubles, réfection de façades, de toits, etc.). Ils vivent en famille ou en clan, se regroupent par convois de 10 à 40 attelages pour aller d'un endroit à un autre. Les gérants de campings touristiques (installations privées) ne les acceptent que rarement, leurs habitudes d'hygiène (défécation hors W.C.) étant partout source majeure de rejet. Depuis les années 90, le Canton de Vaud met à disposition, entretient et contrôle deux places de stationnements à Payerne (Bois de Boulex, env. 25 places) et Rennaz (env. 40 places), avec encaissement d'une indemnité journalière de stationnement. Plusieurs propriétaires privés (Denens, Orges et d'autres) accueillent dans leurs campings ruraux un certain nombre de familles, souvent toujours les mêmes.

...AU TOTAL CETTE CENTAINE D'EMPLACEMENTS POUR CARAVANIERS NE SUFFIT PAS...

Au total, cette centaine d'emplacements pour caravaniers ne suffit pas à accueillir la totalité des quelques 150 attelages qu'on a vu en permanence durant l'été dans le canton: la région du Léman, avec sa densité démographique et l'aisance d'une bonne partie de sa population est très attractive pour ces gitans francophones, «qui font de bonnes affaires ici...» selon leurs dires. Pour «travailler», ils cherchent à camper dans les périphéries d'agglomération ou plus loin, sur des zones agricoles, investissent un parking, un champ, un ancien terrain de sport ou tout autre parcelle libre de construction. D'où l'idée - étudiée dans le cadre du Groupe de travail Gitans-Vaud - de planifier des terrains sur le territoire des trois projets d'agglomération en travail dans le canton. Pour l'instant et en encadré, les réactions conseillées aux municipalités ■

Photo ci-dessus à gauche:
Un travail constant sur le terrain afin d'améliorer le comportement des gens du voyage et par là les relations entre populations différentes, comme ici sur le terrain officiel de Rennaz. (Photo: Police cantonale)

Photo ci-dessus à droite:
Un appui précieux: les propriétaires privés qui – en accord avec leur commune-siège avec laquelle a été établi une convention permanente – gèrent des campements s'ajoutant aux terrains de transit mis en place par l'Etat de Vaud. (Photo: MZF)

TEXTE: PIERRETTE ROULET-GRIN
MÉDIATRICE-DÉLÉGUÉE AUX GENS DU VOYAGE

Pierrette Roulet-Grin, présidente du Groupe de travail «Gitans-Vaud» depuis 2000. Médiatrice-déléguée aux gens du voyage (DSE) depuis le 1er mars 2011. Formation: gestion d'entreprise et journaliste RP. Préfète dans le Nord vaudois jusqu'en février 2011. Domiciliée à Yverdon-les-Bains ■

A disposition des autorités communales pour conseils ou interventions: tél. 079 213 26 68

Stationnement de gens du voyage, que faire?

- Contacter rapidement le propriétaire / le fermier afin de savoir s'il a autorisé le stationnement (4 jours possible de son propre chef; ensuite, autorisation du ressort municipal*)
- Si le stationnement est autorisé, avertir le propriétaire / le fermier qu'il est responsable de maintenir l'ordre et la propreté sur son terrain comme dans son voisinage. Il lui incombe notamment de recueillir et d'évacuer à ses frais les déchets résultant du stationnement (pose d'une ou deux bennes conseillée), et de percevoir lui-même une indemnité auprès des campeurs pour régler ces frais. Si le stationnement doit dépasser 4 jours, la Municipalité prendra une décision et la communiquera par écrit au propriétaire / au fermier, avec date – heure de départ des campeurs (au propriétaire / ou fermier de la communiquer aux campeurs)
- Si le stationnement est non autorisé, demander au propriétaire / au fermier de le signifier - de suite devant témoin (délégué municipal, gendarmerie ou police municipale) - aux «campeurs», par ex. à leur chef de famille ou leur «pasteur», en les sommant de partir dans un délai donné (date-heure précises)
- Dans l'un ou l'autre des cas, si les caravaniers n'obtempèrent pas, faire appel à la médiatrice qui - avec l'appui de la gendarmerie ou de la police municipale - tentera de mettre fin au litige.
- En cas de stationnement non autorisé, le propriétaire / le fermier sera averti qu'il peut déposer plainte auprès de la gendarmerie, l'autorité judiciaire à qui elle est transmise décidant éventuellement d'une évacuation de force (intervention qui sera décidée en fonction des risques encourus) ■

** voir la Loi du 11 sept.1978 sur les campings et caravanings résidentiels, art.27-camping occasionnel*

PÉNURIE DE MÉDECINS DE PREMIERS RECOURS

La commune bernoise de Tramelan travaille pour l'avenir

LE 20 OCTOBRE PROCHAIN, TRAMELAN INAUGURERA UN «CENTRE MÉDICO-THÉRAPEUTIQUE» DANS UN BÂTIMENT FLAMBANT NEUF. POURQUOI UNE TELLE INITIATIVE? A L'INSTAR D'AUTRES RÉGIONS DE SUISSE ROMANDE, LE JURA BERNOIS SOUFFRE D'UNE PÉNURIE ACCRUE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES. LAISSER ALLER LES CHOSES, C'ÉTAIT CONDAMNER LA PROFESSION DANS UN AVENIR PROCHE.

JUSQU'À IL Y A CINQ ANS, TRAMELAN COMPTAIT EN EFFET CINQ MÉDECINS GÉNÉRALISTES. AUJOURD'HUI, ILS SONT ENCORE TROIS À EXERCER DONT DEUX QUI APPROCHENT À PETITS PAS DE L'ÂGE DE LA RETRAITE. OR, TRAMELAN, VILLAGE DE 4'200 HABITANTS, TROISIÈME CITÉ DU JURA BERNOIS EN TERME DE DÉMOGRAPHIE, OFFRE À SA POPULATION AINSI QU'AUX COMMUNES JURASSIENNES ET FRANCS-MONTAGNARDES VOISINES, UN ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX DE PROXIMITÉ.

Confrontées à cet état de fait et d'entente avec les médecins locaux, les autorités tramelotes ont pris le taureau par les cornes (puisque le cheval de race franc-montagnarde en est dénué) et ont élaboré ce beau projet.

Le Centre médico-thérapeutique est l'œuvre d'une collaboration entre la Municipalité de Tramelan, la Fondation du Home et Colonie Les Lovières, la Caisse de retraite en faveur du personnel de l'Hôpital du Jura bernois SA et la Fondation Pro-Médicale Tramelan. Il sera installé dans un bâtiment construit à cet effet qui prolonge à l'Ouest le Home Les Lovières. Plusieurs professions médicales et paramédicales sont exercées dans ce centre de compétence régional. A côté de la médecine générale et des assistantes médicales, l'on croisera un dentiste, une physiothérapeute, une puéricultrice, le Service de Maintien et des Soins à domicile. Le Home Les Lovières prendra possession d'une partie du bâtiment pour constituer un Foyer de jours et réaliser un jardin d'Alzheimer. Quinze appartements adaptés complèteront les trois étages que comptera l'immeuble.

...GARANTIR À LA POPULATION RÉGIONALE UNE MÉDECINE DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ À UNE ÉPOQUE OÙ LA MÉDECINE DE CAMPAGNE SUSCITE MOINS DE VOCATION...

La concentration de toutes ces prestations (foyer de jour, appartements adaptés, spécialistes de la santé) poursuit un objectif précis: garantir à la population régionale une médecine de proximité de qualité à une époque où la médecine de campagne suscite moins de vocation et où l'existence des hôpitaux régionaux est mise sur la sellette par une politique cantonale centralisatrice.

Au-delà de l'idée novatrice que constitue le centre médico-thérapeutique, ce dernier entend aussi offrir des conditions de travail agréables et innovantes pour ses locataires: les surfaces de travail sont partagées entre les médecins; l'échange d'expériences est ainsi promu et valorisé et les coûts généraux en sont réduits; les frais d'implantation sont nuls puisque le centre met à disposition le matériel nécessaire à l'exercice de la profession médicale; finalement, le centre se veut un espace idéal pour les personnes recherchant un temps partiel et qui n'ont à se soucier que de l'organisation de leur temps de travail sans être contraintes à investir des montants importants en équipement.

Un grand défi attend les instigateurs du projet aujourd'hui: garantir la relève. A l'heure où ces lignes sont écrites, la commune de Tramelan et ses partenaires peaufinent l'installation des futurs locataires dans le bâtiment des Lovières. D'ici peu, lorsque le complexe aura ouvert ses portes, il s'agira de convaincre des praticiens à s'installer à Tramelan. Et la chose n'est pas encore complètement entendue. Un grand travail de démarchage reste à venir, bien que des contacts aient déjà été pris. Mais la médecine de campagne garde une part de disponibilité que les jeunes médecins ne sont plus enclins à accorder. Il en va pourtant de l'avenir d'une profession d'une manière particulière et d'un souci de participer à la réduction des coûts de la santé publique d'une manière générale ■

TEXTE: HERVÉ GUILLOTTI
CHANCELIER MUNICIPAL, COMMUNE DE TRAMELAN

Tramelan, 4'200 habitants, cité horlogère et de micromécanique, à l'intersection entre les Franches-Montagnes et le Plateau suisse. Important lieu d'activités sportives (piscine à ciel ouvert, patinoire, terrains de sport, chemins de randonnée pédestre, équestre, téléski, etc.) et culturelles, Tramelan travaille pour l'avenir (www.tramelan.ch) ■

CONCOURS

Point carrefour

OÙ SE TROUVE CE PANNEAU?

Si vous pensez savoir dans quelle commune vaudoise se situe ce carrefour envoyez un e-mail à: ***nathalie.greiner@ucv.ch*** *et indiquez: concours point commune N° 38, le nom de la commune où se trouve le panneau et vos coordonnées. Celui ou celle qui trouvera le plus de points d'intersections présentés durant l'année 2011, figurera avec sa commune dans le numéro de Point Commun-e de mars 2012. (en cas d'ex-aequo: tirage au sort)*

Le carrefour présenté dans le numéro 37 était situé à:

12 personnes ont trouvé la bonne réponse, soit:

- *Yvan Arnaud, Yvonand*
- *Pierre-A. Borloz, Forel*
- *Anne Bovet, Cuarnens*
- *Martine Comte, Echandens*
- *Claire-Lise Cruchet, Lucens*
- *Patrick Hofmann, Villars-s.-Yens*
- *Marius Genier, Henniez*
- *Gérald Jaquet, Corsier-sur-Vevey*
- *Chantal Jaquier, Carrouge*
- *Adriana Liman Beck, Forel*
- *Patrick Porchet, Bussy-sur-Moudon*
- *Roger Stettler, Vulliens*

PATRIMOINE URBANISTIQUE

Un prix et un livre pour le projet visionnaire de 9 communes

TEXTE: LORETTE COEN
JOURNALISTE
(PHOTO: LUC CHESSEX)

PHOTOS: CATHERINE LEUTEMEGGER

Pour l'année de son quarantième anniversaire, Patrimoine Suisse a procédé à un changement considérable. Son Prix Wakker n'a pas récompensé telle ou telle cité pour la mise en valeur de ses bâtiments historiques, il n'a pas retenu non plus un travail de renouvellement architectural de qualité. En 2011, la distinction suisse la plus importante en matière d'urbanisme a été décernée à neuf communes de l'Ouest lausannois pour leur projet de réorganisation territoriale. Honorer une action concertée et visionnaire revient à souligner l'importance de préparer et de garantir le patrimoine urbanistique de demain. C'est nouveau et c'est significatif.

Depuis 2003, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, liées par un accord politique, organisent ensemble le développement de l'Ouest lausannois, l'un des principaux pôles de l'essor lémanique. En lieu et place de la zone de transit actuelle, labourée de voies de circulation, le Schéma directeur adopté par ces communes prévoit un paysage urbain cohérent et ordonné, un Ouest lausannois capable d'accueillir les 30'000 nouveaux résidents attendus d'ici 2020.

Pour penser et guider cette évolution, les communes ont mis en place un dispositif léger et agile, le bureau Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), dirigé par Ariane Widmer, architecte urbaniste expérimentée et enthousiaste, entourée d'une toute petite équipe. Il n'a pas pour mission de redessiner l'Ouest lausannois de fond en comble. Mais au contraire, de prendre appui sur les infrastructures et les noyaux urbains déjà en place et de miser d'abord sur les ressources existantes. Parmi ses objectifs, interdépendants et conformes aux impératifs de l'environnement et du développement durable, figurent l'urbanisation ordonnée, la mobilité, le paysage, la gouvernance.

L'EXPÉRIENCE DU SDOL, REMARQUÉE DES SPÉCIALISTES, MÉRITAIT D'ÊTRE PARTAGÉE ET D'ABORD D'ÊTRE EXPLIQUÉE AUX HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION EUX-MÊMES

Le SDOL n'est pas unique en son genre. Des schémas directeurs pour l'Est, le Nord lausannois et Région Morges ont été également mis sur pied. Ensemble et avec Lausanne, ils forment le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) lancé à la faveur de la politique des agglomérations menée par la Confédération depuis le début des années 2000. Berne encourage et soutient les régions et les villes qui se réorganisent; un fonds affecté au trafic d'agglomération vient à l'appui de cet effort.

L'expérience du SDOL, remarquée des spécialistes, méritait d'être partagée. Et d'abord d'être expliquée aux habitants de l'agglomération eux-mêmes. C'est le but de l'ouvrage «L'Ouest pour horizon» paru le jour de la fête de remise du Prix Wakker. Le livre raconte une région qui se dessine, s'organise, se rêve et se réalise. Il montre, cartes à l'appui, comment elle devient ville. Les habitants, les syndics y prennent la parole. Des spécialistes des questions urbaines replacent l'expérience dans le contexte des mutations des villes européennes. Tandis qu'une profusion d'images révèle le charme particulier de cette importante contrée du Pays de Vaud ■

«L'Ouest pour horizon»,

ouvrage collectif publié sous la direction de Lorette Coen et Carole Lambelet.

Promenades photographiques:
Catherine Leutenegger, Samuel Rouge, Nicolas Savary, Franziska Werren.
288 pp. Infolio éditions,
collection Archigraphy Thématiques.
ISBN: 978-2-88474-165-1

NOUVELLE VOLÉE D'APPRENTIS

Bienvenue dans le monde du travail

AGENT D'EXPLOITATION, PEINTRE EN LETTRES, MÉDIAMATICIEN, PHOTOGRAPHE, HORTICULTEUR, EMPLOYÉ DE COMMERCE, CHAQUE MOIS D'AOÛT, DES DIZAINES DE JEUNES DÉBUTENT UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE PROPOSÉE PAR DES COMMUNES DE NOTRE CANTON DANS DES MÉTIERS DIVERS.

A PART LES STAGES EN ENTREPRISES, QUE CERTAINS ONT SUIVI LORS DE LEUR SCOLARITÉ, CES JEUNES SE TROUVENT POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS LE MONDE DU TRAVAIL. ON IMAGINE QUE CE PREMIER CONTACT REVÊT UNE GRANDE IMPORTANCE POUR EUX. NOUS NOUS SOMMES INTÉRESSÉS A RENCONTRER QUATRE APPRENTIS, TOUS ENGAGÉS RÉCEMMENT PAR DES COMMUNES DU NORD VAUDOIS AFIN DE CONNAÎTRE LEUR IMPRESSION.

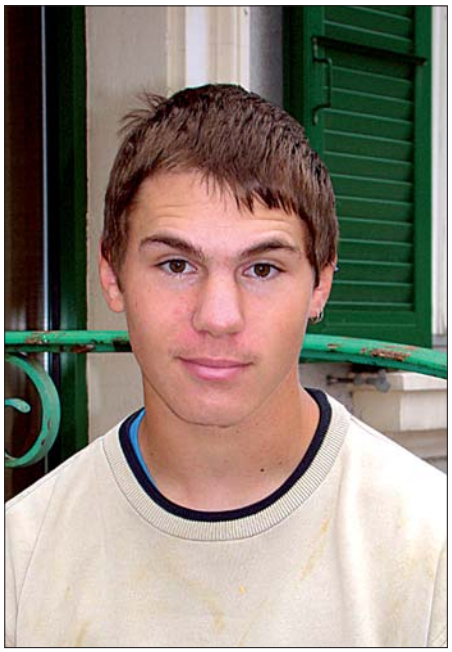

Lionel Rochat, 18 ans, Chavannes-le-Chêne, apprenti en 1ère année agent d'exploitation, branche domestique:

Fan de hockey et supporter de Fribourg Gottéron, adepte aussi de la lutte libre, Lionel a commencé son apprentissage le 15 août.

«J'ai terminé l'école en VSO à Yvonand puis j'ai suivi une année l'OPTI à Yverdon. J'ai pu faire quelques stages en milieu professionnel notamment dans la maçonnerie. Mais ce métier est pénible. Ici, c'est moins speed et plus varié. Je suis sous la responsabilité du chef des bâtiments et m'occupe du nettoyage des locaux, de petites réparations touchant à l'électricité ou la peinture par exemple».

Comment avez-vous vécu la transition école - vie professionnelle?

«Je suis confiant. Cela ne m'a pas perturbé. Je me sens à l'aise au travail mais un peu soucieux pour les cours à Marcelin. Certaines branches comme la biologie me paraissent difficiles à apprendre»

Un objectif dans la vie?

«S'agissant de ma vie professionnelle future, je pense que j'ai trouvé ma voie et je souhaite plus tard me perfectionner dans la branche. Quant au reste, chaque chose en son temps»

Qu'allez-vous acheter avec votre premier salaire?

«Rien de spécial. J'économise pour un voyage aux Etats Unis»

Connaissez-vous le nom du syndic de votre commune?

«Euh…Monsieur Moser je crois. Par contre je sais que Monsieur Rod est le municipal des bâtiments».

Sara Vicinanza, 17 ans, habite Chamblon, apprentie en 1ère année employé de commerce, profil B, à la Commune d'Orbe

Sara a débuté son apprentissage au bureau technique le 15 août. Cette jeune fille pratique un peu la course à pied mais occupe surtout ses loisirs en compagnie de ses ami(e)s

«J'ai fait ma scolarité en VSO puis en VSG à Yverdon. Je voulais être coiffeuse mais le stage que j'ai suivi dans cette profession ne m'a pas du tout plu. J'ai pu voir le travail administratif dans une préfecture et cela me convenait mieux alors j'ai répondu à une annonce de la Commune d'Orbe.»

Comment avez-vous vécu la transition école – vie professionnelle?

«Cela n'a pas été un souci. J'ai dû m'organiser pour les transports car je prends le bus. A midi, je mange chez ma grand-mère, c'est très pratique. Au travail, j'ai très bien été accueillie et l'ambiance est sympa. Je vois que l'on me fait tout de suite confiance car je m'occupe déjà de rédiger des factures et je réponds au téléphone. Au cours, nous avons déjà eu un test qui m'a paru facile. Tous les paramètres sont réunis pour un bon début non?».

Un objectif dans la vie?

«Plus tard, j'aimerais travailler dans l'hôtellerie comme réceptionniste car j'adore le contact avec des gens de diverses cultures. Dans ma vie privée, j'aimerais fonder une vie de famille et avoir 4 ou 5 enfants».

TEXTE ET PHOTOS: LUC PASQUIER
PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE DES HABITANTS
COMMUNE D'ORBE

APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Qu'allez-vous acheter avec votre premier salaire?

«Des fringues. Avec le deuxième et les suivants aussi! Le shopping, c'est mon dada. Mais je veux aussi passer mon permis de conduire. Il faudra que j'économise un peu».

Connaissez-vous le nom du syndic de votre commune?

«Monsieur Recordon» (sans hésitation).

Stéphane Pillonnel, 18 ans, Yvonand, apprenti en 1ère année agent d'exploitation, branche service voirie:

Très sportif, champion vaudois d'athlétisme dans sa catégorie d'âge, Stéphane pratique aussi beaucoup le ski. Il va du reste suivre le cours Jeunesse et Sport pour devenir moniteur. Il souhaite intégrer le corps des sapeurs pompiers de sa commune et a effectué pour cela les cours de jeunes sapeurs-pompiers.

«J'ai terminé l'école en VSO à 18 ans puis j'ai eu la chance d'être retenu pour cette place d'apprentissage».

Comment avez-vous vécu la transition école – vie professionnelle?

«Je ne suis pas trop chamboulé par les horaires même si je me lève un peu plus tôt. Par contre, au travail, c'est plus sérieux et ça rigole moins qu'à l'école. La profession me plaît car c'est très varié et j'aime être en plein air».

Un objectif dans la vie?

«Je vois ma vie aux Diablerets. J'adore cette région et j'aimerais y vivre et y travailler, notamment dans l'enseignement du ski l'hiver».

Qu'allez-vous acheter avec votre premier salaire?

«J'économise. Je veux une nouvelle paire de ski et aussi m'acheter une voiture, une Audi A4 de préférence».

Connaissez-vous le nom du syndic de votre commune?

«Oups…non, désolé!».

Mickael Bally, 16 ans, Yverdon-les-Bains, apprenti en 1ère année horticulteur à la Ville d'Yverdon-les-Bains, service des travaux et environnement.

Assez discret, Mickael n'a pas de hobby particulier si ce n'est qu'il pratique le VTT pour son plaisir.

«J'ai terminé l'école en VSG puis, comme je n'avais pas de place d'apprentissage, je suis parti à l'OPTI. Là, j'ai suivi un stage comme boulanger mais j'étais allergique à la farine. J'ai pu aussi découvrir le métier d'horticulteur dans deux entreprises privées. Comme j'aime la nature, ce métier m'a bien plu. J'ai envoyé mes offres à la Commune d'Yverdon pour une place d'apprentissage d'horticulteur. Après une journée découverte, puis des tests et enfin un stage de 3 jours, j'ai été retenu. Comme je me trouvais toujours à l'OPTI, j'ai pu bénéficier, depuis le mois de mars, d'un accord entre l'école et mon futur employeur afin de partager ma semaine entre les cours et déjà le travail. Mais j'ai débuté officiellement mon apprentissage le 2 août.»

Comment avez-vous vécu la transition école – vie professionnelle?

«Bien entendu, c'est différent qu'à l'école, mais le changement ne m'a pas perturbé. Ici, je suis sous la responsabilité de M. Romerio, mon formateur. Ce matin, je m'occupe de l'entretien de cyclamens dans nos serres. Nous produisons nous-mêmes la décoration florale de la ville, même des plantes vertes pour les bureaux».

Un objectif dans la vie?

«Pas spécialement. Au niveau professionnel, si ça me plaît toujours, j'envisage peut-être une maturité et pourquoi pas après une maîtrise»

Qu'allez-vous acheter avec votre premier salaire?

«Rien de spécial».

Connaissez-vous le nom du syndic de votre commune?

«Monsieur Von Siebenthal, mais demandez-moi pas comment ça s'écrit!»

Nous formulons tous nos vœux de succès à ces quatre jeunes.

Former un apprenti est une responsabilité mais aussi un enrichissement. Transmettre les connaissances afin que les bases indispensables à la pratique d'un métier puissent être acquises grâce au formateur est aussi gratifiant. A ce sujet, nous rappelons à toutes les personnes en charge de former un apprenti que le cours de formation dispensé par la Direction générale de l'enseignement (DGEP) est obligatoire ■

Renseignements: Tél. 021/316.63.27

APPRENTISSAGE DE COMMERCE

Face aux apprentis: un nouveau défi pour les formateurs?

Dispenser des cours interentreprises aux apprentis de commerce, voilà une des missions assumée par quelques 37 professionnels en marge de leur fonction.

L'objectif de ces cours est de transmettre aux apprentis de commerce des compétences de la branche «Administration publique» et de compléter leur formation en entreprise.

Deux praticiens, Mme Carole Schwander (CS), cheffe du personnel de la Ville de Pully et M. Jean-Pierre Valiante (JPV) responsable RH de la Ville de Lausanne, racontent leur expérience.

Madame Carole Schwander

Quelle est votre motivation?

CS: *Je trouve sympa de transmettre son savoir aux jeunes. De plus, la commune de Pully engage des apprentis. C'est donc intéressant et enrichissant pour moi d'avoir un suivi sur le déroulement des cours, le contenu et manières d'aborder les sujets.*

JPV: *Jusqu'à ce jour, j'ai eu face à moi des jeunes enthousiastes, ayant soif d'acquérir de nouvelles connaissances. Le plus valorisant ce sont les «merci beaucoup, c'était super intéressant», en fin de cours.*

Comment conciliez-vous vos engagements professionnels et cette activité d'enseignement?

CS: *A la Ville de Pully, une attention particulière est dédiée aux apprentis. Tout naturellement, lorsque j'ai demandé à la Municipalité de dispenser des cours j'ai eu le feu vert.*

JPV: *Parfois c'est un peu difficile de tout concilier. Je prépare mes cours à la maison, mais j'ai la chance de pouvoir être libéré pour les dispenser. A la Ville de Lausanne, 10 jours sont à disposition pour dispenser des cours extra muros.*

Est-ce difficile de donner des cours à ce public?

CS: *Globalement non. Je parle de choses que je connais bien. Les jeunes ont avant tout besoin de gens du terrain. La théorie est illustrée par beaucoup d'exemples concrets, qui leur parlent.*

JPV: *En règle générale non. Quand on est motivé et qu'on a envie des transmettre ses connaissances, ce n'est pas compliqué.*

Un message que vous avez envie de transmettre à vos collègues des administrations communales?

CS: *Qui mieux que nous, spécialistes et praticiens pouvons transmettre à nos jeunes apprentis nos connaissances! J'invite mes collègues d'autres communes à mettre à disposition un peu de leur temps.*

JPV: *Les jeunes représentent la relève de demain. Le meilleur moyen c'est de les encadrer, de leur montrer l'exemple et de leur transmettre notre savoir.*

Cette expérience vous tente-t-elle? Contactez marie-thérèse.tonini@cep.vd., tel. 021 641 68 86, resp. des cours interentreprises au CEP ■

Monsieur Jean-Pierre Valiante

TEXTE: MARIE-THÉRÈSE TONINI
RESPONSABLE DE FORMATION AU CEP

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI

COURS DE FORMATION

pour les secrétaires municipaux

UNE NOUVELLE FOIS, LES COURS D'AUTOMNE ORGANISÉS PAR L'AVSM, ONT RENCONTRÉ UN GRAND SUCCÈS PUISQUE, EN AOÛT DÉJÀ, LES SÉANCES DES 13 ET 22 SEPTEMBRE ONT AFFICHÉ COMPLETS.

Le programme a été choisi en fonction des diverses demandes faites à l'association et les sujets retenus pour 2011 concernent notamment les sentences municipales, qui ont fait l'objet de grandes modifications début 2011, et les préavis municipaux. Un tour d'horizon des procédés de réclame était également à l'ordre du jour.

Parmi les questions posées par les membres de notre association, le sujet des votations/élections est fréquemment soulevé. Nous vous rappelons que, quelle que soit l'organisation de votre commune, la Municipalité est responsable de l'organisation et du bon déroulement du vote par correspondance et anticipé et que le Bureau est responsable de l'organisation et du bon déroulement du vote au local de vote. Les personnes œuvrant à l'ouverture des enveloppes doivent impérativement être assermentées. Si la décision prise par le canton, qui demande la présence de deux personnes pour l'ouverture des enveloppes de transmission, a fait débat, avec les problèmes survenus dans quelques communes, cette décision est maintenant pleinement justifiée. Il est important de savoir qu'en cas de problème, la personne qui se retrouve sur la sellette est le Greffe.

Pour les nouveaux secrétaires municipaux, le cours «débutant» aura lieu en novembre à Jouxtens-Mézery et l'invitation sera envoyée directement aux personnes concernées dans le courant du mois d'octobre. Un nouvel outil est à votre disposition, il s'agit des fiches de l'ancien classeur bleu (mis en circulation dans les années 70) mises à jour par un groupe de travail composé de secrétaires municipaux bénévoles et de membres du SeCRI. A ce jour, de nombreuses fiches ont été mises à jour et validées. Elles peuvent être consultées sur le site internet de l'association: **www.avsm.ch.** Par ailleurs, pour rappel, le travail de recherche étant long et fastidieux, les bénévoles sont toujours les bienvenus. Si vous êtes intéressé(e)s pour apporter votre contribution, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable de l'organisation, Giancarlo Stella, Secrétaire municipal à Morges, **giancarlo.stella@morges.ch** ■

TEXTE: VIVIANE POTTERAT
SECRÉTAIRE MUNICIPALE, YVONAND
MEMBRE DU COMITÉ DE L'AVSM

PROJET «APPRENTISSAGE SANS TABAC»

Les apprentis non-fumeurs récompensés

TEXTE: ISALINE JACCARD
CHARGÉE DE PROJET PRÉVENTION
LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE
VD@APPRENTISSAGE-SANS-TABAC.CH
TÉL. 021 623 38 86

ARRÊTER DE FUMER, C'EST BIEN; NE PAS COMMENCER DU TOUT, C'EST ENCORE MIEUX!

FORTE DE CE CONSTAT, LA LIGUE PULMONAIRE LANCE LE PROJET «APPRENTISSAGE SANS TABAC», AVEC LE SOUTIEN DU FONDS DE PRÉVENTION DU TABAGISME DE L'OFSP. LES APPRENTIS QUI Y PARTICIPENT S'ENGAGENT À NE PAS CONSOMMER DE TABAC DURANT UNE ANNÉE COMPLÈTE D'APPRENTISSAGE, QUE CE SOIT AU TRAVAIL OU PENDANT LES LOISIRS. TOUS CEUX QUI Y PARVIENNENT SONT RÉCOMPENSÉS PAR UNE ENTRÉE DE CINÉMA. D'AUTRES PRIX PLUS IMPORTANTS SONT MIS EN JEU. POUR LE CANTON DE VAUD, IL S'AGIT NOTAMMENT DE 2 WEEK-END À EUROPAPARK POUR DEUX PERSONNES, 8 FOIS FR. 300.-, 8 ENTRÉES DANS DES FESTIVALS OPEN-AIR, 2 ENTRÉES À AQUAPARC, OU ENCORE UNE CARTE DE CINÉMA PATHÉ FRIENDS CONTENANT 5 ENTRÉES.

PAR AILLEURS, LES APPRENTIS QUI SOUHAITERAIENT EN PROFITER POUR ARRÊTER DE FUMER SONT SOUTENUS ET PEUVENT BÉNÉFICIER DE CONSEILS STOP-TABAC GRATUITS.

Ce projet concerne aussi les entreprises et institutions formant des apprentis, ainsi que les écoles professionnelles. En s'inscrivant au projet, elles se positionnent comme actives sur le plan de la santé de leur personnel et donnent un signal clair concernant la consommation de tabac. Si elles le souhaitent, les entreprises peuvent offrir des récompenses supplémentaires à leurs apprentis.

La participation au projet est naturellement gratuite et conçue de façon simple. Le site **www.apprentissage-sans-tabac.ch** informe sur les modalités pratiques du projet et fournit des renseignements sur le tabac et l'aide à l'arrêt. Les inscriptions sont possibles sur ce même site jusqu'au 8 octobre, aussi bien pour les apprentis que pour les entreprises et les écoles ■

Le projet mise avant tout sur la confiance. Cependant, un test de monoxyde de carbone sera effectué sur un échantillon de participants afin de vérifier qu'ils n'ont pas fumé.

Les gagnants de «Apprentissage sans tabac» en 2010 dans le canton de St-Gall.

MOBILITÉ DOUCE ET CONVIVIALITÉ

A l'école en Pédibus!

TEXTE: AUDREY DELMONICO
COORDINATRICE PÉDIBUS-VAUD
PROGRAMME CANTONAL «ÇA MARCHE!»

LE PÉDIBUS? UNE RIBAMBELLE D'ENFANTS QUI SE RENDENT À PIED À L'ÉCOLE, SOUS LA CONDUITE D'UN ADULTE. ELLE SUIT UN ITINÉRAIRE, AVEC DES ARRÊTS ET UN HORAIRE PRÉVUS À L'AVANCE. CHAQUE PARENT INSCRIT SON ENFANT AU PÉDIBUS ET S'ENGAGE À LE CONDUIRE UNE À DEUX FOIS PAR SEMAINE, SELON LES BESOINS. IL REJOINT LE PÉDIBUS À UN ARRÊT ET FAIT AINSI LE TRAJET VERS L'ÉCOLE AVEC SES AMIS. A MIDI ET/OU EN FIN DE JOURNÉE, UN ADULTE RECONDUIT CHAQUE ENFANT À L'ARRÊT LE PLUS PROCHE DE CHEZ LUI, OÙ L'ATTEND SON PARENT.

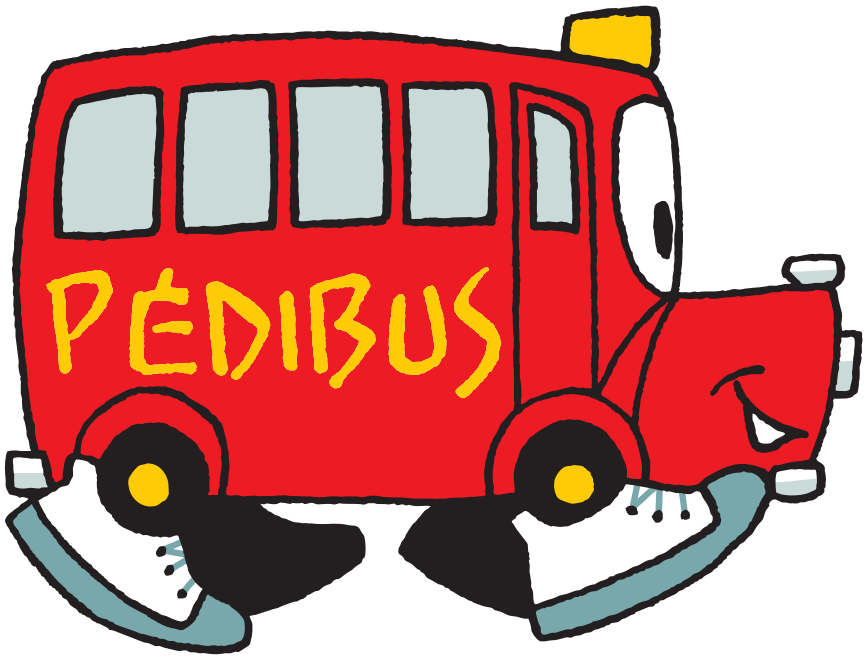

Allier écologique et santé publique

Le Pédibus est un moyen sûr, bon pour la santé, convivial et respectueux de l'environnement pour emmener les jeunes élèves à l'école. Grâce au Pédibus, les enfants intègrent en effet les règles de sécurité et de comportement dans la circulation, essentiel à leur autonomie et leur permettant d'éviter les accidents. De plus, se rendre à pied à l'école diminue non seulement la pollution engendrée par les véhicules, qui consomment un maximum sur les courtes distances, mais permet également de faire face aux problèmes de surpoids observés auprès d'un enfant sur cinq en Suisse. En prenant l'habitude de marcher depuis petit, il est ainsi possible d'éviter de nombreuses maladies liées à l'inactivité. Comme les trajets de Pédibus durent environ 10 à 15 minutes pour un parcours de 700 mètres en moyenne, les enfants effectuent ainsi près de 60 minutes d'activité physique par jour, tout en s'amusant! Le Pédibus permet également aux jeunes de tisser des liens, de discuter et de se faire de nouveaux amis. De leur côté, les parents créent un système d'entraide qui les soulage au quotidien.

LES TRAJETS DE PÉDIBUS DURENT ENVIRON 10 À 15 MIN. POUR UN PARCOURS DE 700 MÈTRES EN MOYENNE...

Le Pédibus a été créé en 1999 dans un quartier sous-gare de Lausanne. Une dizaine de parents, en collaboration avec la déléguée à l'enfance de la Ville, ont ainsi mis en place la première ligne qu'ils ont baptisée «Pédibus». Ce nom vient d'un habitant du quartier qui s'est souvenu que sa grand-mère utilisait l'expression «aller à pédibus», pour dire qu'elle allait à pied. Le nom et le concept ont ensuite été diffusé en Suisse et à l'étranger. Aujourd'hui, environ 250 Pédibus existent en Romandie et près d'une centaine sont actifs dans le canton de Vaud.

Nouvelle coordination vaudoise

Depuis janvier 2011, une nouvelle coordination du Pédibus a vu le jour dans le canton de Vaud. Assurée par le programme cantonal «Ça marche! Bouger plus, manger mieux», elle collabore avec la Coordination romande Pédibus/ATE. Après Genève, le Valais et Fribourg, le canton de Vaud est ainsi le quatrième à se doter d'une structure de promotion du Pédibus.

Cette nouvelle coordination vaudoise assure la promotion du Pédibus au niveau cantonal, la gestion et le soutien des Pédibus existants, la mise en place de nouvelles lignes, la diffusion de matériel fournit par l'ATE et participe à l'organisation de la Journée «A pied à l'école» ■

Pour tout renseignement et soutien:
Audrey Delmonico

Coordinatrice Pédibus-Vaud
Programme cantonal «Ça marche!»
Tél. 021 623 37 92
pedibus@ca-marche.ch

COURRIER DU LECTEUR

Vous souhaitez réagir, apporter des précisions à l'un des sujets abordés dans nos éditions? Votre avis nous intéresse.
Envoyez-nous vos messages par courriel à nathalie.greiner@ucv.ch ou par poste à Nathalie Greiner - UCV - CP 481 -1009 Pully
(Rubrique Courrier du lecteur)

Chronique d'une fusion réussie (1)

L'historique

QUI A EU LE PREMIER L'IDÉE D'UNE FUSION? DES ÉVOCATIONS PRÉALABLES AVAIENT BIEN EU LIEU DANS L'UNE OU L'AUTRE DES CINQ COMMUNES, MAIS C'EST APPAREMMENT NOTRE REGRETTÉ PRÉFET DE L'ÉPOQUE, MICHEL MARTIN, QUI OUVRIT CONCRÈTEMENT LES FEUX EN ORGANISANT, LE 12 NOVEMBRE 1998, UNE CONFÉRENCE-DÉBAT SUR CE SUJET, ANIMÉE PAR MME MARIE-HÉLÈNE MIAUTON, ET EN PRÉSENCE DE M. JEAN-FRANÇOIS LEUBA, ALORS CONSEILLER NATIONAL.

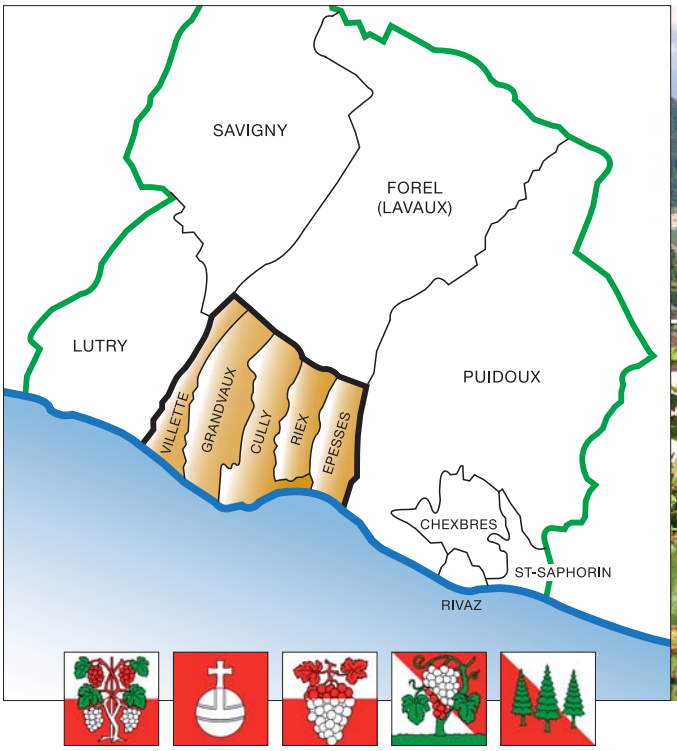

Nous étions tout d'abord peu enclins à parler de fusion, mais plutôt de réunification, celle de l'ancienne grande commune de Villette, partagée en 1824 et donnant naissance aux cinq communes dites «du bas», ainsi qu'à celle de Forel, dite alors «les Monts de Villette».

Jusqu'à ce fameux «démembrement», les confréries, ou bourgeoisies, instaurées entre les XIe et XIIe siècles, que la réforme avait pour la plupart supprimées, devinrent des associations de bourgeois qui prirent de plus en plus de place dans l'administration locale. Cela irritait les non-bourgeois, ainsi que les bourgeoisies mal dotées, qui tiraient le diable par la queue, et ne pouvaient remplir correctement leurs obligations (chemins, fontaines, régent) par manque de moyens.

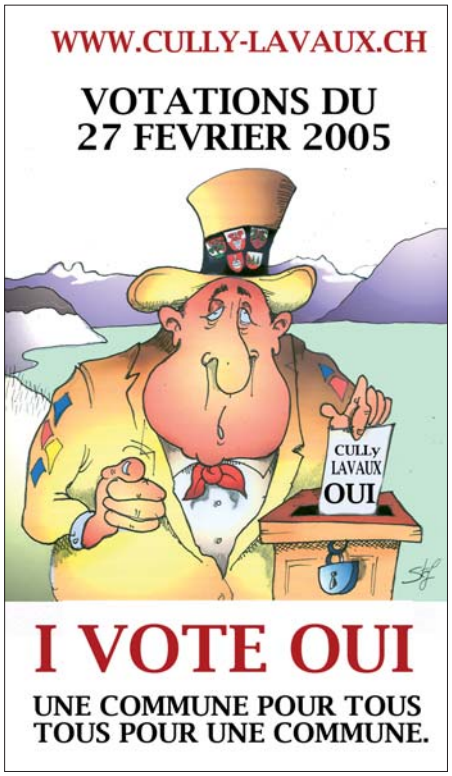

Vers1822-1823, les habitants des hameaux d'Epesses, de Forel, d'Aran et de Villette demandèrent, sous forme de pétition au Conseil d'Etat, que leurs «quarts» respectifs forment chacun une commune autonome. Le Conseil d'Etat (Petit conseil) accepta le principe du partage de la commune générale de Villette. Il s'ensuivit une bataille juridique, les quarts de Cully, Grandvaux et Riex voyant d'un mauvais œil tout partage. Les bourgeois de Riex, par exemple, répondirent qu'ils n'étaient pas opposés à une telle mesure, «pour autant qu'on les laisse gérer leurs biens comme par le passé»!

Finalement, la division devint effective, par décret du 15 mai 1824, et l'acte définitif du partage de la commune de Villette fut dûment approuvé par le Conseil d'Etat.

Il faut hélas reconnaître que le découpage territorial de l'époque fut fait contre nature, il suffit de consulter la carte pour s'en convaincre. La nouvelle autonomie communale qui suivit apporta une multiplication des services et de nombreux doublons que les futures structures intercommunales, par leur lourdeur, n'ont pu régler de manière satisfaisante. De plus, les deux lignes CFF apparues au début du XXe siècle, ainsi que l'autoroute du Léman, dans les années 1970, ont posé des problèmes supplémentaires aux services publics par les coupures horizontales qu'elles ont introduites.

C'EST DEPUIS AOÛT 1999 QUE L'IDÉE D'UNE FUSION COMMENÇA DE PRENDRE FORME DANS LA POPULATION

C'est depuis le 1er août 1999 que l'idée d'une fusion commença de prendre forme dans la population. En effet, c'est le moment où Grandvaux et Villette rejoignirent Cully, Epesses et Riex pour une célébration commune sur la Place d'Armes de Cully.

La mise en route

Les avantages d'une fusion étaient nombreux: créer une commune plus forte face à la région et face au Canton, améliorer les prestations aux habitants tout en simplifiant l'administration, maîtriser globalement l'aménagement du territoire et la police des constructions et, non des moindres, redonner au législatif les pouvoirs perdus par la multiplication des structures intercommunales.

Lorsque l'idée de fusion est apparue, je dois avouer, comme syndic, avoir été au début un peu réticent, craignant bien sûr une perte de représentativité de notre petite communauté au sein d'une

TEXTE: JEAN-DANIEL BADOUX
ANCIEN SYNDIC DE RIEX

AVEC L'AIDE DES NOTES DE DANIEL PORTA
ANCIEN SYNDIC DE VILLETTE

structure plus importante. Cette crainte a d'ailleurs rapidement disparu, le travail en commissions intercommunales montrant à l'évidence la similitude des problèmes à résoudre et l'inutile gaspillage de forces causé par les structures en place.

Mes collègues et moi-même avons alors pris les choses en main, en 2000, démarrant notre projet avant la mise en place des mesures incitatives de la nouvelle Constitution, prévoyant d'accorder une aide financière aux communes qui décideraient de fusionner: ce n'est donc pas la perspective du su-sucre proposé qui nous a motivés!

Les 25 membres des cinq municipalités furent d'abord réunis, afin de prendre la mesure de leur intérêt. Celui-ci paraissant plutôt bon, une première structure de travail fut définie, cinq commissions thématiques, présidées par un syndic et formée de membres des quatre autres communes commençant à dégrossir le terrain. Nous nous étions également assurés la collaboration d'une consultante extérieure, ancienne fonctionnaire cantonale connaissant bien les domaines que nous allions explorer.

Les conseils communaux ont été ensuite sollicités, et des commissions formées, sur le même modèle que celles des municipalités, planchant sur les divers thèmes jugés utiles au projet, analysant les avantages et les inconvénients d'une fusion, et les aspects pratiques à considérer.

Une commission du personnel fut également mise en place, coprésidée par un secrétaire et un boursier des deux grandes communes, analysant les besoins de la nouvelle commune, et visant avant tout à rassurer les collaborateurs en place sur la pérennité de leurs emplois.

De savants calculs visèrent également à déterminer s'il était possible d'adopter un taux d'imposition de départ qui ne représente une péjoration pour aucune des cinq communes ■

TOUS À VOS AGENDAS

Mémento des comités et assemblées générales

Quand	Qui	Quoi	Où
2011			
Jeu 22 sept. 17h00	UCV	Comité	La Tour-de-Peilz
Ven 7 oct. 09h00	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Forel Lavaux
Mar 1 nov. 17h00	UCV	Groupe Bourgs et Villages	Veytaux
Jeu 3 nov	AVDCH	Régionale Broye Vully	Palézieux
Ven 4 nov.	AVDCH	Régionale «Agglo»	Chavannes
Ven 4 nov. 09h00	AVIATCO	Journée technique	Bulle
Jeu 10 nov. 19h00	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Morges, Beausobre
Jeu 17 nov. 07h30	UCV	Groupe des Villes	Lausanne
Jeu 17 nov.	AVDCH	Régionale La Côte	Denens
Jeu 17 nov. 18h30	UCV	Séance d'info par Maître J. Haldy (voir page 10)	Pully, Collège A. Reymond
Jeu 24 nov. 18h30	UCV	Séance d'info par Maître J. Haldy (voir page 10)	Nyon, Ferme du Manoir
Mer 30 nov. 18h30	UCV	Séance d'info par Maître J. Haldy (voir page 10)	Yverdon-les-Bains, Aula Magna
Ven 2 déc. 10h00	UCV	Comité de rédaction «Point Commun-e»	Lieux à déterminer
2012			
Jeu 8 mars 18h30	UCV	Séance info aménag. du territoire par Maître B. Bovay	Lieux à déterminer
Jeu 15 mars 18h30	UCV	Séance info aménag. du territoire par Maître B. Bovay	Lieux à déterminer
Jeu 22 mars 18h30	UCV	Séance info aménag. du territoire par Maître B. Bovay	Lieux à déterminer
Ven 30 mars 09h00	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Gimel
Ven 27 avril 09h00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	La Tour-de-Peilz, Villa des Doges
Ven 4 mai 09h00	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Région Nyonnaise
Ven 4 mai 09h00	ACVBC	Assemblée générale ordinaire	Moudon
Sam 9 juin 09h00	UCV	AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISE	Bourg-en-Lavaux (Cully)
Ven 26 oct. 09h00	AVIATCO	Journée technique	Gryon
2013			
Ven 26 avril 09h00	AVIATCO	30e Assemblée générale ordinaire	Cossonay
Sam 8 juin 09h00	UCV	AG ET JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISE	Montrichier
Automne	AVIATCO	30e anniversaire de l'AVIATCO	Lieux et date à déterminer

CONSEIL ET FORMATION EN FINANCES COMMUNALES

Cours spécialisés 2011

Toutes les informations se trouvent sur le site www.pbusset.ch

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

Cours	Titre du cours	Dates
1	*Bouclement des comptes 2010*	*jeudi 31 mars*
2	*Préparation du budget 2012*	*jeudi 01 septembre*
3	*Plafond d'endettement*	*Jeudis 15, 22, 29 septembre*
4	Compte de fonctionnement	jeudi 6 octobre
5	Le compte des investissements	jeudi 13 octobre
6	Lecture et structure du Bilan	jeudi 27 octobre
7	Analyse et planification financières cours théorique et pratique	jeudi 3 novembre
8	Décompte TVA dans les collectivités	jeudi 10 novembre
9	Péréquation intercommunale	jeudis 17, 24 nov., 1er décembre

Lieu: Salle du conseil communal de Grandvaux / Prix: Fr. 220.– pour chaque cours

PIERRE BUSSET

Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43
Mobile 079 345 60 91
ou sur le site: www.pbusset.ch